

Vers de nouvelles figures d'action communautaire

Louis Favreau

Volume 1, numéro 1, 1988

Les CLSC à la croisée des chemins

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301009ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301009ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Favreau, L. (1988). Vers de nouvelles figures d'action communautaire. *Nouvelles pratiques sociales*, 1(1), 91–99. <https://doi.org/10.7202/301009ar>

LES CLSC À LA CROISÉE DES CHEMINS

Vers de nouvelles figures d'action communautaire

Louis Favreau

Extraits de la conférence d'ouverture de Louis Favreau au Colloque sur l'action communautaire en CLSC, tenu à l'Université Laval en mai 1988.

Louis Favreau est sociologue de formation.

Il a été intervenant communautaire pendant plus de 20 ans, principalement à Montréal (1965-1986).

Aujourd'hui, il est professeur en travail social à l'Université du Québec à Hull.

Quelques assises pour de nouvelles pratiques

Comment la mutation actuelle des politiques sociales, de l'économie... peut-elle être féconde pour l'action communautaire dans et hors CLSC?

Première affirmation : nous n'en sommes plus au repli des mouvements sociaux. Depuis quelques années, on sent une relance autour de nouveaux enjeux, avec de nouveaux groupes, autour de **nouvelles figures d'action communautaire** : l'économie communautaire dans les grands centres urbains, des regroupements de jeunes, des centres de femmes dans des quartiers et des régions défavorisées; des collectifs et regroupements sur la question du désarmement et la paix; de nouveaux regroupements de défense des personnes âgées (AQDR).

Deuxième affirmation : **l'appareil étatique n'est pas une machine bien huilée**. Ses politiques sont très souvent inconsistantes et contradictoires. Un exemple : le Rapport Brunet propose de limiter l'action communautaire au socio-sanitaire; tandis que la Commission Rochon s'y refuse tout comme elle refuse de cantonner l'action communautaire des CLSC et leur mission au seul travail de mise en place des programmes nationaux (Rochon et al., 1987 : 520-524).

Troisième affirmation : nous sommes dans une **situation d'équilibre instable** où il y a certes, d'un côté, progression rampante d'une société duale, du travail précaire... et désengagement de l'État dans certains secteurs mais aussi, de l'autre, émergence d'une économie sociale, reprise de vigueur du secteur communautaire, relance des débats au sein des mouvements sociaux (dans les syndicats, dans le mouvement national...), montée de partis politiques à sensibilité sociale (le NPD, le RCM à Montréal...), stoppage des menaces à l'universalité des programmes sociaux...

De leur côté, les CLSC et leur action communautaire oscillent entre deux pôles : entre, d'une part, une politique de « planning » social, une « approche communautaire » politiquement privilégiée par la Fédération, une volonté de développer la sous-traitance du secteur communautaire et, d'autre part, de nouvelles pistes d'organisation communautaire au plan de la défense des droits sociaux ou du développement communautaire, le soutien au développement

d'un secteur communautaire autonome et progressiste, la démarcation de directions locales vis-à-vis du MSSS...

Quelques pistes et perspectives pour l'action communautaire des années 90

J'en viens maintenant plus directement à l'évocation de quelques pistes ou éléments de perspective, mais aussi au cadre plus général dans lequel peuvent se situer ces pistes. Les trois affirmations qui précèdent constituent en quelque sorte des préalables au renouvellement des pratiques d'organisation communautaire.

On peut d'abord esquisser quelques **grands axes** d'un projet de société différent, dans la foulée de ce que la nouvelle gauche a débattu depuis 20 ans (notamment depuis le Mai 68 français) :

1) l'autonomie, l'autogestion ou la place prépondérante des travailleurs et travailleuses dans les entreprises ;

2) l'autonomie, l'autogestion ou la place prépondérante des collectivités territoriales (régionales) face à l'État central ;

3) l'autonomie, l'autogestion ou la place prépondérante des usagers et des travailleurs et travailleuses dans la gestion des services publics.

Ces axes peuvent servir de références pour identifier les **tâches stratégiques** qui s'imposent aujourd'hui. À cet effet, dans la foulée du Rapport Rochon, plusieurs, depuis bon nombre d'années, s'interrogent sur l'énorme problème de la centralisation des services sociaux et, par voie de conséquence, sur la centralisation du syndicalisme de ce secteur. Plusieurs se demandent, à juste titre, s'il n'est pas valable et peut-être nécessaire de penser à la décentralisation des services, malgré les risques pour ceux et celles qui y sont engagés (risques de retour aux disparités salariales, aux disparités des conditions de travail... et, ultimement, risques d'une qualité différente des services d'une région à l'autre) ; ces risques, tout réels qu'ils soient, ne doivent pas faire oublier les possibilités que la décentralisation offrirait aux usagers en termes d'emprise sur les services et en termes d'une plus grande proximité.

Il est clair aussi que, dans la conjoncture actuelle, le secteur communautaire, avec l'impact de son développement et de son

extension, remet en cause la place dévolue au secteur public. **Plusieurs veulent sortir du « pattern » du monopole du secteur public sur les services sociaux comme de celui de la sous-traitance sociale du secteur communautaire.** Il faut, affirme une partie de la gauche, s'engager dans la perspective d'un projet de société moins étatiste sans pour autant tomber dans le panneau de la privatisation classique. Il faut accréditer des alternatives sociales et économiques concrètes concluent la plupart. À ce propos, constatons cependant que les pistes de solution commencent à peine à émerger de leur période d'incubation.

Enfin, autre pièce de ce « puzzle », plusieurs ne veulent pas, dans la foulée de la récession économique et du chômage massif, s'enliser dans la séparation de l'économique et du social et laisser à l'État le soin de tout faire. Plusieurs s'investissent sur le terrain économique, **travaillent ou veulent travailler à bâtir une économie sociale.** L'évolution de l'opinion publique est capitale en la matière : le chômage est-il, pour les communautés locales, un problème cardinal ?

Décentralisation des services, développement d'un secteur communautaire autonome et vigoureux, démarrage d'une véritable économie sociale : telles sont, en résumé, quelques-unes des tâches à venir auxquelles plusieurs voudront s'attaquer. Ces tâches s'inscrivent en réalité dans une stratégie plus large et renouvelée de changement social dont les principaux volets pourraient être les deux suivants :

1) Une stratégie qui s'attaque au problème de l'emploi, de l'aménagement et du désarmement

L'horizon s'élargit si on introduit quelques éléments de prospective et de perspective. D'abord, au plan de l'économie en général, ce qui vient tout de suite à l'esprit, **c'est le plein emploi.** Stratégie du souhaitable mais vide de sens si elle ne s'accompagne pas de changements significatifs au plan de l'organisation du travail, du temps de travail, mais aussi du développement économique local, dans les quartiers. En d'autres termes, lutter pour la réduction du temps de travail et le partage du temps de travail, mais aussi investir, au niveau des quartiers, dans l'organisation d'une économie sociale, contribuer au désarmement et à la paix en stimulant, entre autres, la reconversion industrielle et la création de zones libres d'armements nucléaires, défendre l'environnement communautaire par la

négociation de plans d'aménagement conçus en fonction des besoins des classes populaires. Voilà quelques pistes de plus en plus incontournables de transformation sociale pour les militants du mouvement populaire et communautaire et pour les intervenants communautaires qui les soutiennent.

2) Une stratégie d'élargissement des droits démocratiques dans la société

Bon nombre d'organisations vivent la période actuelle, non pas comme une période de repli et de défaite, mais bien comme une période d'accumulation de forces: chacun prend le temps d'échanger, de confronter et de vérifier; d'où la préférence pour les réseaux (versus les organisations), pour les débats (versus l'inscription dans un projet précis), pour l'expérimentation à petite échelle (versus les grandes mobilisations dans la rue). Si ce type d'action collective (services, éducation) ne mène pas nécessairement à une société radicalement différente, elle favorise, tout comme l'action directe de pression, **l'extension de la démocratie**. Autrement dit l'élargissement des espaces démocratiques de liberté, bref l'aménagement « des lieux de respiration sociale » dans de multiples champs d'intervention jette à terme les bases pertinentes pour un projet social transformateur. Enfin, ces éléments d'une stratégie générale reposent, d'une part, sur les **collectivités locales** que sont les quartiers, collectivités locales conçues comme moteur premier d'une véritable démocratie sociale et politique et, d'autre part, sur un certain nombre d'**intérêts de classe**, ceux des classes populaires de ces collectivités locales.

Pour ce qui a trait plus spécifiquement à l'action communautaire en CLSC, trois pistes m'apparaissent devoir être retenues:

a) Travailler à la reconstruction économique des collectivités locales

Au plan social, les relations entre les groupes et les gens sont souvent détériorées notamment par la compétition que favorise le type de financement actuel des ministères. Mais, surtout au plan économique, plusieurs collectivités locales sont en déclin (davantage encore depuis la dernière récession) avec des taux effarants de chômage et d'assistance sociale à la suite de la perte d'entreprises clés (les cas de l'Est et du Sud-ouest de Montréal sont particulièrement patents à cet égard). Au plan politique, les pratiques de contestation

globale d'hier sont souvent devenues aujourd'hui du « lobbying » pour obtenir des faveurs. Ce qui ne m'apparaît pas très sain ni très efficace à moyen et à long terme.

Il faut miser en outre sur un renouvellement des rapports des CLSC avec ces collectivités locales par une intensification des programmes locaux, sans ciblage trop précis et prédéterminé de la population, par une action communautaire sur les conditions socio-économiques, particulièrement en ce qui concerne le logement, la condition des femmes, la condition des aînés, le développement économique et la création d'emplois dont les premiers concernés sont les jeunes et les femmes...

Cela implique de mener le débat contre le Rapport Brunet partout où il est possible de le faire. Ce qui signifie de revendiquer et faire reconnaître, sans honte et sans incertitude à ce sujet, la nécessité de **l'expérimentation sociale** plutôt que de miser, comme la Fédération des CLSC le fait présentement, sur la normalisation. Cette normalisation est une vision à court terme, immédiatiste. Les CLSC sont au cœur de la transformation de certains rapports sociaux : usagers/professionnels, État/mouvements populaire et communautaire, rapports entre le socio-communautaire et le socio-sanitaire.

C'est ce qui, aux yeux des groupes conservateurs de notre société, constitue leur faiblesse¹; mais c'est, faut-il le répéter, ce qui constitue, du point de vue du changement social, leur force.

b) Miser sur le renforcement des collectivités locales au sein des CLSC

Comités d'usagers, place plus grande occupée par eux dans les conseils d'administration, élection de la direction des CLSC au suffrage universel... Bref comme le dit F. Parenteau, même si cela peut surprendre venant d'un fonctionnaire du MSSS, section services communautaires (Parenteau, 1986: 102): « [...]majorer la représentation des citoyens et des citoyennes au conseil d'administration de chaque CLSC [...] et augmenter dans les conseils d'administration de CLSC le nombre de personnes élues par la population[...] »

On ne fera évidemment pas de miracles avec ça. Mais cela participe à un renversement de vapeur pour redonner plus de poids

1. Pour un modèle de position de ce genre, cf. Demers, 1987.

aux collectivités locales face à l'appareil technocratique du MSSS. Peut-on simplement imaginer le changement potentiel lié au fait que le directeur ou la directrice (elles sont encore très rares) soit dans l'obligation de se présenter dans le cadre d'une élection à tous les quatre ans²?

c) Miser sur un renouvellement, à l'interne, des rapports de travail

Intensifier les échanges entre intervenants communautaires au sein de chaque CLSC et entre CLSC de chaque région ; multiplier les occasions de formation et d'information ; faire aboutir de nouvelles revendications dans le cadre des négociations du secteur public ; relancer le débat sur la pertinence et l'importance de l'action communautaire des CLSC.

Mais, pour faire progresser ce renouvellement des rapports des intervenants communautaires avec les collectivités locales, des rapports de pouvoir au sein des CLSC, c'est-à-dire la place des usagers, des rapports de travail entre les intervenants et les directions, il ne faut pas sous-estimer l'importance de disposer d'un **véhicule qui soit propre** aux intervenants mêmes.

J'avais affirmé, lors du colloque sur le développement communautaire tenu à Victoriaville à l'automne 1986, à propos des intervenants communautaires de CLSC : « il n'y a pas de cordonniers plus mal chaussés que les organisateurs et travailleurs communautaires de CLSC ; ils organisent tout le monde, mais ne sont pas eux-mêmes organisés » (Corporation de Développement Communautaire des Bois-Francis, 1987 : 26-32). La Fédération des CLSC est d'abord et avant tout une fédération de cadres de CLSC, des directions de CLSC, en ce sens qu'elle est patronale. La FAS est d'abord une fédération syndicale de type industriel, c'est-à-dire pour l'ensemble des employés des CLSC. Nous avons besoin de l'une et de l'autre : de la première, en dépit du peu de courage et de distance qu'elle a vis-à-vis du ministère, pour l'appartenance à une « boîte » et

2. L'idée n'est pas de moi, mais de Jacques T. Godbout (1986a). L'auteur, chercheur spécialisé depuis plus de 15 ans dans l'analyse des services sociaux, inscrit cette idée dans le cadre plus général d'une démocratie représentative des usagers, démocratie susceptible de rétablir, sans illusion par ailleurs sur la question, la double allégeance du réseau des affaires sociales, allégeance non seulement à un ministère, mais aussi aux collectivités locales. Ce qui existe, partiellement du moins, au niveau des municipalités, de l'éducation...mais pas au niveau des affaires sociales. D'où l'emprise, comme il dit, du pouvoir techno-professionnel. Voir à ce propos son dernier livre *La démocratie des usagers* (Godbout, 1986 b).

l'importance du développement de ce type d'entreprise publique (par opposition au développement de polycliniques privées par exemple); de la seconde, pour l'appartenance au monde du travail et la solidarité contre l'arbitraire patronal des directions locales, de la Fédération des CLSC et du MSSS.

Mais, aujourd'hui, nous avons aussi besoin d'un regroupement d'intervenants et d'intervenantes communautaires de CLSC, c'est-à-dire d'une infrastructure adéquate de formation, de recherche, d'échange, de réflexion théorique et d'analyse de la conjoncture dans le secteur des affaires sociales. Il s'agit bien, dès lors, d'un regroupement de type professionnel.

Dans la gauche québécoise, on a trop souvent oublié cet autre visage du projet professionnel, pas celui du professionnalisme et du corporatisme (la défense étroite des intérêts d'une profession au détriment de la population), mais le visage que nous avons pu déceler dans l'enquête menée au printemps 1988 (Beauchamp et Hurtubise, 1988a et 1988b), celui de l'aventure professionnelle, celui de la passion d'un métier et d'un travail bien faits.

Bibliographie

BEAUCHAMP, Gilles et HURTUBISE, Yves (1988a). « L'enquête sur les pratiques d'organisation et de travail communautaires dans les CLSC : résultats préliminaires », dans le présent numéro de *Nouvelles pratiques sociales*.

BEAUCHAMP, Gilles et HURTUBISE, Yves (sous la coordination de) (1988b). *L'enquête sur les pratiques d'organisation et de travail communautaires dans les CLSC au Québec, Résultats définitifs*, à paraître à l'hiver 1989.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS (1987). *Fais-moi signe de changement*. Les actes du colloque provincial sur le développement communautaire tenu à Victoriaville du 16 au 18 octobre 1986, Victoriaville, Corporation de développement communautaire des Bois-Francis.

DEMERS, Dominique (1987). « A-t-on besoin des CLSC », *L'Actualité*, janvier 1987, pp.40-44.

GODBOUT, Jacques T. (1986a). *La double allégeance*, 14 janvier 1986.

GODBOUT, Jacques T. (1986b). *La démocratie des usagers*, Montréal, Boréal, 1986.

PARENTEAU, Fernand (1986). *Historique, actualité et avenir des Centres locaux de services communautaires (CLSC)*, Québec, ministère Santé et Services sociaux, octobre 1986.

ROCHON, Jean **et al.** (1987). *Rapport*, Québec, Les Publications du Québec.

